



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 26 octobre 2023**

**PROCES-VERBAL**

En l'an 2023, le jeudi 26 octobre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 octobre 2023, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence de 4 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI - M. Jean-Jacques HOULLIER – M. Alexandre ROULON – Mme Marylène PETIT - Mme Martine COLOMBET – Mme Nadia JUILLET - M. Bruno SOUCHARD - M. France POIREAU – M. Jean-Claude BOUILLAULT - M. Franck JOSEPH-THEODORE –

**Etaient également présents :**

Conseillers Consultatifs : Mme Corinne LORIN – Mme Amandine BRIAND – - Mme Roseline PINEAU - M. Mickaël GUILLOT –

Presse : Thérèse RINUIT

**Nombre de pouvoirs** : 2 (Mme Katia GUILLOT donne pouvoir à Alexandre ROULON – Mme Anne PEUVERGNE donne pouvoir à Mme Martine COLOMBET)

**Absents excusés** : Arnaud GIANANTI – M. Nicolas TURQUOIS – M. Philippe JOANNY

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures.

**Désignation d'un Secrétaire de séance** : Martine COLOMBET

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2023.**

## **ORDRE DU JOUR**

- *Convention unique d'adhésion pour les missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne*
- *Vente de bois*
- *Dénomination d'une rue Commune de Moncontour*
- *Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de Gaz*
- *Refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe « Maison des Services »*
- *Questions diverses*
  - ↪ *Présentation du rapport d'activités des services de la CCPL*
  - ↪ *Inscription au salon des maires du 21 au 23 novembre 2023 (gratuit et illimité en nombre de personnes)*
  - ↪ *Projet de Nadia « Villages en Vienne »*

## **Convention unique d'adhésion pour les missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de la Vienne**

**Présentée par Edouard RENAUD**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne exerce des missions obligatoires générales concernant le personnel de l'ensemble des collectivités affiliées qui donnent lieu à une cotisation obligatoire mais aussi des missions complémentaires facultatives.

Dans ce cadre, **et afin de simplifier les démarches administratives pour les collectivités** et établissements publics affiliés, le Centre de Gestion de la Vienne regroupe l'ensemble des missions complémentaires facultatives au sein d'une convention unique d'adhésion.

La signature de cette convention permet l'accès aux missions suivantes :

- ◆ Accompagnement au recrutement des agents sur emploi permanent ;
- ◆ Accompagnement des évolutions et des parcours professionnels des agents ;
- ◆ Conseil en organisation et expertise en Ressources Humaines ;
- ◆ Paie : audit de paie, réalisation de la paie pour la structure, calcul complexe de paie ;
- ◆ Retraite CNRACL : prestation de contrôle ou de réalisation de dossiers ;
- ◆ Archivage ;
- ◆ Mise à disposition d'agents par le service d'Intérim territorial ;
- ◆ Enquête administrative ;
- ◆ Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;
- ◆ Chômage : mise à disposition d'un dispositif de traitement des dossiers de demandes d'allocation chômage et de leur gestion ;
- ◆ Médiation à l'initiative des parties ou du Juge.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'achève au 31 décembre 2026.

M. Edouard RENAUD se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention unique d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Vienne.

## **Vente de bois**

**Présentée par Edouard RENAUD**

Des peupliers ont été abattus dans le marais (parcelles AK 203 - AK 252 - AK 123) par la SARL BARBOT et Fils.

Ce lot a été estimé à 600 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire d'encaisser la somme de 600 €.

## Dénomination d'une rue Commune de Moncontour

Présentée par Edouard RENAUD

Lors de la séance du 22 mars 1995, le Conseil Municipal avait décidé de donner une dénomination officielle aux voies de la commune de Moncontour.

Il précise que suite à une nouvelle construction d'une maison d'habitation sur un terrain bordant une voie sans nom, il convient pour faciliter la fourniture de services publics (secours, délivrance du courrier, connexion aux réseaux) d'identifier clairement cette rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer cette rue : **Les champs Maîtres (n°1)**

## Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de Gaz

Présentée par Edouard RENAUD

La redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des autorisés organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, tels que celui du syndicat ENERGIES VIENNE auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz proposent au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, selon la formule suivante :  $PR$  (plafond de la redevance) =  $(0.035€ \times \text{longueur de canalisations}) + 100 €$  ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 7032 ;
- que la redevance due au titre de l'année 2023 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de 39% par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les propositions qui lui sont faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et demande le recouvrement des cinq années antérieures.

**La redevance 2023 s'élève à 183,17 €. Le recouvrement des 5 années antérieures demandé (2018 à 2022) s'élève à 852,61 €**

## Refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe « Maison des Services »

Présentée par Edouard RENAUD

Considérant que les dépenses salariales des agents communaux exécutant des missions pour France Services doivent être pris en charge par le budget annexe « Maison des services ».

Monsieur le Maire expose les motifs :

Conformément aux grands principes budgétaires des finances publiques, chaque budget doit retracer l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes nécessaires à son exécution.

Ainsi, il est proposé de fixer le mode de refacturation des coûts de personnel devant impacter le budget annexe « Maison des services » alors qu'ils sont supportés par le budget principal.

Cette mise en conformité permet en outre d'approcher le plus possible la réalité des coûts de l'exécution des compétences de France Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à établir un état liquidatif des dépenses salariales réelles allant du 1<sup>er</sup> décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N.

Pour information, la refacturation des coûts du personnel pour l'année 2022 s'élève à 32 605 €.

La refacturation pour l'année 2023 est estimée à 56 000 € (recrutement d'un agent pour les CNI et passeports)

L'ensemble du Conseil Municipal souligne la gentillesse et la compétence des agents d'accueil à France Services. (Isabelle et Eloïse)

### Questions diverses

- Présentation du rapport d'activités des services de la CCPL
- Inscription au salon des maires du 21 au 23 novembre 2023 (gratuit et illimité en nombre de personnes) Déplacement en mini-bus (120 €) le jeudi 23 novembre. Inscriptions : Edouard RENAUD – Louis ZAGAROLI – Alexandre ROULON – France POIREAU et Amandine BRIAND.
- Projet « Villages en Vienne » : Nadia présente son travail de communication pour un cinéaste et de sa prospection sur le département. Un projet visant à favoriser l'attractivité touristique des communes de la Vienne. Le projet est proche de celui « un jour, une église ». Village en Vienne propose de mettre en valeur 2 à 3 « trésors » de chaque village (son patrimoine, sa culture, son histoire, ses traditions). Pour ce projet, Nadia a besoin de recueillir les candidatures de communes de plus de 1000 habitants.

### TOUR DE TABLE :

**Jean-Jacques HOULLIER** : Les travaux à l'église sont stoppés en attendant l'autorisation de la DDT et des Bâtiments de France.

**Alexandre ROULON** : Problème de caniveaux et regards bouchés devant chez Michel VOYER. Contacter EDV Siveer.

**Louis ZAGAROLI :** La Communauté de Commune s'est associée avec la Communauté de Communes du Haut Poitou pour bénéficier d'un service de conseil en énergie partagé. Ce service accompagnera les communes dans la gestion et la maîtrise de l'énergie de leur patrimoine avec une orientation vers les partenaires techniques et financiers pour mener les projets des communes à terme. Une réunion est organisée par la CCPL le 13 novembre prochain afin de présenter plus en détail ce service.

Il est évoqué également la transition énergétique du Gouvernement et plus précisément « l'accélération du déploiement des énergies renouvelables », les élus auront à définir avant le 31/12/2023 les zones d'accélération où la commune souhaite prioritairement voir des projets s'implanter. Un projet est aujourd'hui à l'étude sur deux parcelles appartenant à la CCPL sur Moncontour pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.

**Nadia JUILLET :** Nadia fait un point sur la communication de la commune :

- 445 ordinateurs différents connectés sur le site contre 621 l'an dernier, principalement de la France, de l'Indonésie, du Royaume Uni. Elle n'a aucune explication à donner à cette information, surtout qu'il y a 83 % de nouveaux visiteurs et
- 144 abonnés au site contre 108 l'an dernier
- 863 abonnés sur FaceBook contre 656 l'an dernier
- 407 inscrits sur Panneau Pocket contre 239 l'an dernier.

Une exposition sur la Moselle sera installée à la mairie, elle tournera dans les autres communes. Remerciement à JAZZ DANSE pour l'organisation d'Octobre Rose sur la place de la mairie.

**Roseline PINEAU :** Plus d'éclairage public à Sauzeau depuis plusieurs jours. Rappeler la SOREGIES.

**Franck JOSEPH-THEODORE :** Organiser une réunion avec les jeunes de la commune sur le projet du city stade. Une subvention de l'ANS est attribuée à hauteur de 50 %.

Edouard RENAUD clôt la séance à 21h40.

Fait à Moncontour, le 29 novembre 2023

Le Maire,  
Edouard RENAUD

